



Ville de MARCK

SEANCE

17 Mars 2021

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2021
DU FPA

CCAS-2021-03-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 17 mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 04 mars 2021.

Étaient présents :

Madame NOEL Corinne – Présidente du CCAS,
Mesdames BONNIEZ Sophie, LOUCHEZ Laurence, CARBONNIER
Thérèse, DESORT Annie, LANGLET Christelle, MAHIEU Micheline,
RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile.
Messieurs BOUCHEL William, DUMONT Jean-Pierre, JOLY Jean.

Étaient excusés :

DUMONT-DESEIGNE Véronique (Pouvoir NOËL Corinne)
MAGNIER Renée
BRANLY Sandrine (Pouvoir BONNIEZ Sophie)
HAINAUT Audrey (Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
LEBECQUE Jean-Marc.

OR OR OR

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 DU FOYER
DES PERSONNES AGEES**

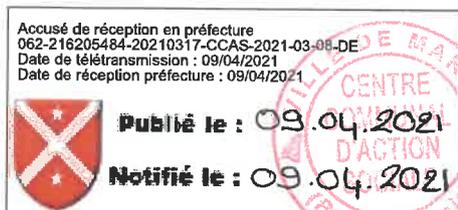
L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB doit être présenté aux membres du conseil d'administration dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le DOB permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2021.

Madame la Présidente présente le ROB transmis aux membres du conseil d'administration et expose les orientations du Budget 2021 établies sur les bases suivantes :

- La reprise des résultats 2020 dès le Budget Primitif 2021
- L'évolution des dépenses d'exploitation tenant compte :
 - de l'évolution des prix des fluides (eau, électricité)
 - de l'ajustement des dépenses liées à la fréquentation du Foyer Restaurant
 - de l'inscription de crédits concernant la prise en charge des dépenses liées au transport des seniors marckois vers le Foyer



restaurant chaque jeudi

- de l'ajustement des dépenses liées aux redevances des locations immobilières du foyer

- L'évolution des recettes d'exploitation dans les mêmes proportions tenant compte :
 - de la subvention communale :
 - Stabilité de la part « charges de personnel » : 70 000 €
 - Baisse de la part « fonctionnement » : 64 000 € et qui sera utilisée en fonction des besoins, de façon à maintenir un excédent limité
 - du forfait autonomie de la résidence autonomie : 9 200 €
- Les dépenses d'investissement seront réalisées en fonction des dépenses et des recettes propres de l'exercice.

Après avis et discussion,

Le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE,

PREND acte :

- de la tenue du débat d'orientation budgétaire
- de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
La Présidente du C.C.A.S,

